

Bruxelles, le 23 octobre 2025
(OR. en)

14416/25

COPS 528	CSC 536
POLMIL 323	ECOFIN 1406
INDEF 124	UEM 511
EUMC 377	COEST 764
HYBRID 130	ESPACE 70
PROCIV 131	POLMAR 66
IND 454	CYBER 295
MAP 96	TRANS 490
COMPET 1061	PESCO 19
FISC 287	CFSP/PESC 1517
FIN 1244	CSDP/PSDC 636
EDA	

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Pour la secrétaire générale de la Commission européenne, Madame Martine DEPREZ, directrice
Destinataire:	Madame Thérèse BLANCHET, secrétaire générale du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	JOIN(2025) 27 final
Objet:	COMMUNICATION CONJOINTE AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL EUROPÉEN ET AU CONSEIL Préserver la paix – Feuille de route pour la préparation de la défense à l'horizon 2030

Les délégations trouveront ci-joint le document JOIN(2025) 27 final.

p.j.: JOIN(2025) 27 final



COMMISSION
EUROPÉENNE

LE HAUT REPRÉSENTANT DE
L'UNION POUR LES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES ET LA
POLITIQUE DE SÉCURITÉ

Bruxelles, le 16.10.2025
JOIN(2025) 27 final

**COMMUNICATION CONJOINTE AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL
EUROPÉEN ET AU CONSEIL**

Préserver la paix – Feuille de route pour la préparation de la défense à l’horizon 2030

1 – Introduction

Ce que l'Europe et ses États membres feront pendant les années restantes de cette décennie déterminera la sécurité du continent jusqu'à la fin du siècle. D'ici à 2030, l'Europe doit se doter d'une posture de défense européenne suffisamment puissante pour dissuader ses adversaires et réagir à toute agression de manière crédible. **Pour être prête à l'horizon 2030, l'Europe doit agir maintenant.** C'est pourquoi, lors du Conseil européen de juin, les chefs d'État ou de gouvernement de l'UE ont invité la Commission et la haute représentante «à présenter une feuille de route» pour «[faire] le point sur l'état d'avancement des travaux [relatifs au livre blanc] lors de sa réunion d'octobre 2025 et débattre des prochaines étapes de la mise en œuvre de son objectif en matière de préparation de la défense».

La présente feuille de route traduit le livre blanc et les orientations fournies par le Conseil européen en objectifs clairs, en jalons assortis de dates concrètes pour les résultats à atteindre et en indicateurs de suivi des progrès accomplis. Elle propose des initiatives phares européennes dans les domaines où l'urgence est la plus grande, afin de cibler les efforts conformément aux engagements internationaux, y compris aux objectifs de l'OTAN.

La préparation de la défense implique de développer et d'acquérir les **capacités nécessaires à la guerre moderne**. Il s'agit de faire en sorte que l'Europe dispose d'une base industrielle de défense qui lui confère un avantage stratégique et l'indépendance requise. Cela signifie aussi qu'il faut être prêt à déployer une innovation de pointe et une production de masse rapide dans les périodes critiques.

La nécessité d'accélérer et d'intensifier les efforts reflète les dangers croissants de notre époque, ainsi que l'**évolution du paysage des menaces** auquel l'Europe et ses États membres doivent faire face, s'adapter et se préparer. À commencer par l'agression militaire à grande échelle et non provoquée de la Russie contre l'Ukraine, qui atteint de nouveaux sommets de brutalité et de violence. Les provocations inconsidérées et les actes de guerre hybride visant les États membres, allant des cyberattaques aux violations de l'espace aérien, sont en augmentation. La Russie a militarisé son économie et sa société. En 2025, son budget de défense déclaré dépassera 7 % du PIB. Pour cette année, environ 40 % de son budget est consacré à la sécurité et à la défense. Cette **Russie militarisée constitue une menace persistante pour la sécurité européenne dans un avenir prévisible**.

Il convient d'ancrer la préparation de l'Europe dans un contexte mondial plus large, selon une approche à 360 degrés. Nous ne pouvons ignorer les menaces émanant d'autres parties du monde. L'ordre international est remis en cause. La concurrence stratégique s'intensifie dans notre voisinage immédiat et élargi, mais aussi bien au-delà. De Gaza et du Moyen-Orient à plusieurs conflits latents ou ouverts en Afrique, des tensions croissantes observées dans la région Asie-Pacifique à l'Arctique, les poudrières se multiplient. Des États autoritaires s'immiscent de plus en plus dans nos sociétés et nos économies. Des alliés et partenaires traditionnels réorientent leurs priorités vers d'autres régions du monde. Enfin, nous devons contenir des menaces horizontales comme le terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive et les conséquences du changement climatique sur la sécurité.

Pour garantir la paix par la dissuasion, il convient également de préparer la posture et les capacités de défense de l'Europe aux champs de bataille de demain, en s'adaptant à la nature changeante de la guerre. L'innovation et l'itération dans le domaine des technologies — qui sont développées rapidement et à grande échelle et reposent sur des solutions à double usage — détermineront la force déployée sur le champ de bataille. Ceux qui mettent au point leurs propres technologies seront les plus forts et les moins dépendants, en particulier pour les systèmes critiques de la guerre moderne, tels que les drones, les satellites ou les véhicules autonomes. L'**Ukraine** demeure la première ligne de défense de l'Europe et fait partie intégrante de son architecture de défense et de sécurité, et l'UE continuera de soutenir le pays et d'intensifier sa coopération avec celui-ci.

Les États membres doivent se doter d'urgence d'une capacité stratégique interopérable indépendante, développée et maintenue de manière collective, capable de réagir en temps réel à toute menace pesant sur l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Europe. L'UE et ses États membres doivent être en mesure d'agir en toute indépendance et d'assumer la responsabilité de leur propre défense et sécurité sans s'appuyer outre-mesure sur d'autres. Ils doivent apporter une contribution positive à la sécurité mondiale et transatlantique, en partenariat étroit avec l'OTAN. Une Europe plus encline à assurer sa propre défense sera une Europe plus coordonnée avec l'OTAN et mieux à même d'assumer sa juste part dans l'alliance transatlantique. Dans tous les domaines de la présente feuille de route, la coopération entre l'UE et l'OTAN occupe une place essentielle, l'alliance transatlantique demeurant un pilier indispensable de la sécurité de l'Union. Elle garantira une cohérence maximale et un renforcement mutuel, tout en évitant les doublons inutiles.

Cet effort devrait s'appuyer sur les travaux déjà entamés. **L'Europe sort de décennies de sous-investissement dans la défense.** Les États membres ont augmenté leurs budgets de défense, qui sont collectivement passés de 218 milliards d'EUR en 2021 à 343 milliards d'EUR en 2024, et devraient atteindre 392 milliards d'EUR en 2025. Les investissements dans le domaine de la défense ont augmenté de 42 % en 2024, avec l'affectation de 106 milliards d'EUR, et le montant des acquisitions de nouveaux équipements a atteint 88 milliards d'EUR. De nouveaux instruments de l'UE ont été présentés, parmi lesquels le programme pour l'industrie européenne de la défense, et un nouveau cadre stratégique a été établi dans le livre blanc sur la préparation de la défense. Le plan ReArm Europe mobilisera jusqu'à 800 milliards d'EUR pour la défense, y compris au moyen de nouveaux instruments de financement tels que SAFE. Les engagements de dépenses pris par les Alliés lors du sommet de l'OTAN de juin 2025 en vue d'atteindre le nouvel objectif de consacrer 3,5 % du PIB aux dépenses de défense proprement dites d'ici à 2035 nécessiteront des dépenses dans la durée, qui devront atteindre au moins 288 milliards d'EUR supplémentaires chaque année au cours de la prochaine décennie. Cette augmentation des dépenses doit être payante pour l'emploi, l'innovation et la compétitivité en Europe.

Les États membres sont et resteront souverains en ce qui concerne leur sécurité et leur défense nationales. Il leur appartient de définir les objectifs capacitaires nécessaires à la préparation de leurs forces armées nationales, afin qu'ils puissent mener à bien leurs missions stratégiques et militaires, y compris celles menées au sein de l'OTAN. Leurs objectifs nationaux respectifs et les calendriers de leur réalisation relèvent de décisions souveraines.

Dans le même temps, la complexité du paysage des menaces met en évidence la nécessité pour les États membres d'agir ensemble pour éviter d'assister à une fragmentation des efforts entre diverses initiatives nationales non coordonnées. Jusqu'à présent, les

équipements de défense acquis à l'intérieur de l'UE, et en grande majorité à l'échelle nationale, représentent encore moins de 50 % du total des acquisitions, tandis que les fournisseurs non européens ont gagné des parts de marché.

Il est donc clairement nécessaire d'investir davantage, d'investir ensemble et d'investir en Europe.

2 - Qu'entend-on par «préparation de la défense»?

Une pleine préparation de la défense suppose que les forces armées des États membres puissent anticiper toute crise liée à la défense, y compris une guerre de haute intensité, s'y préparer et y faire face. Cela nécessite des forces armées bien équipées et dotées de ressources suffisantes qui soient cohérentes et interopérables, une formation adéquate et une doctrine régissant l'usage de la force militaire.

En résumé, la préparation de l'Europe exige qu'elle atteigne collectivement les objectifs capacitaires fondés sur les engagements pris par les États membres, y compris au sein de l'OTAN.

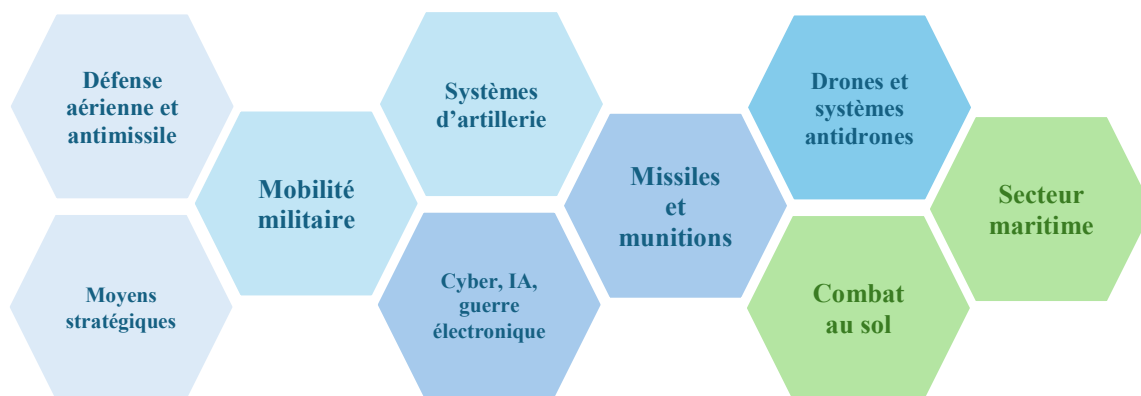
La préparation de l'Europe dépend également d'une base industrielle et technologique européenne solide, résiliente et innovante, laquelle nécessite à son tour un cadre réglementaire adapté, un marché à l'échelle du continent, une mobilité militaire accrue, davantage d'innovation et de compétences, et un réseau élargi de partenariats en matière de défense avec les alliés et partenaires. Plus globalement, la préparation de la défense nécessite également un environnement civil solide et favorable, s'appuyant sur des sociétés résilientes, des citoyens bien préparés et informés, et une coopération civilo-militaire renforcée¹. Bien qu'elle mette l'accent sur les capacités, la présente feuille de route prend également en compte ces autres conditions essentielles à la préparation de l'Europe en matière de défense.

Elle vise à regrouper les actions menées par les États membres à l'échelon national, multinational et de l'UE, ainsi que les processus lancés par la Commission au moyen d'instruments actuels et nouveaux dans le domaine de la défense.

3 – Comblar les lacunes de l'Europe en matière de capacités d'ici à 2030: étapes clés et jalons

Veiller à ce que l'Europe dispose de tout l'éventail des capacités nécessaires pour décourager toute agression et défendre ses frontières par voie terrestre, aérienne et maritime, ainsi que ses réseaux et moyens dans le cyberspace et l'espace extra-atmosphérique, est au cœur de l'objectif de préparation. Les États membres ont défini les **premiers domaines capacitaires prioritaires** suivants:

¹ La stratégie pour une union de la préparation [JOIN(2025) 130: communication conjointe du 26 mars 2025 sur la stratégie pour une union de la préparation] complète donc la présente feuille de route.



Définition et suivi des besoins opérationnels des États membres

Une approche systémique est nécessaire pour réaliser l'objectif commun de préparation de la défense à l'horizon 2030. Il est essentiel d'assurer une interopérabilité et une complémentarité maximales des capacités militaires acquises. L'état-major de l'UE (EMUE) dresse un inventaire classifié de l'état actuel des capacités et objectifs des États membres. Cet inventaire englobe les domaines capacitaires prioritaires et prend en compte les objectifs de l'OTAN ainsi que les besoins de l'Ukraine. Il fournira des données quantitatives sur les lacunes existantes en matière de capacités dans le spectre complet des opérations militaires, y compris des opérations de défense territoriale.

Cet inventaire sera mis à jour chaque année et sera intégré dans l'examen annuel coordonné en matière de défense élaboré par l'Agence européenne de défense (AED) avec le soutien de l'EMUE. Cela permettra de lier l'analyse des lacunes en matière de capacités militaires aux domaines capacitaires prioritaires pour les acquisitions et le développement de capacités. Les chefs d'état-major des armées examineront régulièrement, dans un environnement classifié, les résultats de l'analyse afin de guider les travaux futurs des directeurs nationaux de l'armement et des directeurs chargés des capacités sur les solutions proposées. Il est donc essentiel que les États membres continuent de partager avec l'EMUE des informations agrégées sur leurs objectifs et leurs progrès. Bien qu'elles soient classifiées, ces informations permettront de suivre les progrès accomplis collectivement dans la mise en œuvre de la feuille de route pour la préparation de la défense à l'horizon 2030.

Sur la base de ce processus, la Commission et la haute représentante présenteront à chaque Conseil européen d'octobre un rapport annuel sur la préparation de la défense. Ce rapport portera sur la situation globale au niveau de l'UE dans les domaines capacitaires prioritaires convenus, ainsi que sur les autres questions exposées dans la présente feuille de route. Le rapport fera le point sur les progrès accomplis collectivement à l'aune des différents indicateurs clés proposés dans la présente feuille de route et fera l'objet d'une consultation avec les États membres. Il permettra aux dirigeants d'examiner les progrès réalisés collectivement sur cette base et de fournir des orientations stratégiques destinées aux ministres de la défense pour leurs discussions au sein du Conseil des affaires étrangères dans sa configuration «défense».

Développement des capacités dans le cadre des coalitions capacitaires d'États membres

La préparation de l'Europe en matière de défense vise fondamentalement à combler les lacunes existantes relatives aux capacités critiques en développant et en acquérant des capacités de défense dans tous les domaines prioritaires convenus.

À cette fin, les États membres devraient achever sans tarder le processus engagé de formation de coalitions capacitaires avec d'autres États membres. Ils devraient préciser quels États membres s'attaqueront aux lacunes décelées et s'accorder sur la gouvernance de chaque coalition, le rôle des nations pilotes et copilotes, les objectifs capacitaires et les projets de collaboration à lancer pour les atteindre. Au sein de ces coalitions, les États membres conserveront leur souveraineté quant à leur rôle et à leur contribution. S'appuyant sur les feuilles de route existantes pour la mise en œuvre des priorités pilotées par l'AED², chaque coalition capacitaire devrait définir des objectifs et des calendriers précis.

Les coalitions capacitaires devraient rester ouvertes à d'autres États membres qui souhaiteraient y adhérer ultérieurement. Il convient d'encourager le copilotage afin de garantir l'appropriation par les États membres et un partage approprié des charges. Chaque coalition pourrait utiliser un ou plusieurs des outils disponibles dans le cadre du programme pour l'industrie européenne de la défense (EDIP)³, pour que l'UE apporte un soutien ciblé à des projets phares, ainsi qu'à d'éventuels nouveaux projets CSP. Des lignes directrices horizontales concernant le rôle des nations pilotes, les relations entre copilotes le cas échéant, l'adhésion, le plan de mise en œuvre, le lien avec les acteurs de l'UE et le mécanisme d'établissement de rapports pourraient faciliter le travail de ces coalitions.

Il convient de recourir autant que possible aux processus existants. Sous la direction des États membres, l'AED jouera un rôle central dans la facilitation du processus de formation des coalitions, notamment par l'intermédiaire des groupes d'experts chargés des capacités. Les travaux de l'EMUE sur les lacunes en matière de capacités alimenteront également le processus. La Commission assurera le lien entre les coalitions et les instruments de financement et les politiques de l'UE. Le Conseil des affaires étrangères dans sa configuration «défense» assurera l'orientation politique. Compte tenu de l'urgence, les États membres devraient faire rapport au Conseil d'ici le début de l'année 2026.

Il sera essentiel de mobiliser rapidement le nouvel instrument **SAFE** et d'autres outils européens et nationaux, afin de pouvoir acquérir en temps voulu les capacités les plus importantes au sein des coalitions, en procédant autant que possible de manière conjointe. Il convient dès lors d'agir rapidement, le **règlement SAFE** fixant des délais serrés qu'il y a lieu de respecter pour maintenir le cap de 2030.

La mesure dans laquelle les États membres peuvent coordonner les besoins, agréger la demande et organiser des **acquisitions conjointes** constituera une variable essentielle. Les acquisitions dans le domaine de la défense sont en grande majorité nationales, ce qui entraîne une fragmentation des efforts, une inflation des coûts et un manque d'interopérabilité. En 2007, les États membres avaient convenu de consacrer 35 % de leurs

² Chacun des vingt-deux domaines définis dans les priorités en matière de développement des capacités (novembre 2023) a sa propre feuille de route.

³ Par exemple, le projet de défense européen d'intérêt commun (EDPCI) ou les structures pour programmes d'armement européens (SEAP), lorsqu'ils seront en vigueur.

investissements dans le domaine de la défense à la passation collaborative de marchés⁴. Pourtant, le pourcentage des investissements y consacrés reste inférieur à 20 %. **L'affectation croissante des investissements dans le domaine de la défense à des acquisitions conjointes** sera un facteur clé de la préparation, étant donné que l'agrégation de la demande et les économies d'échelle contribueront à accroître les capacités de production de l'industrie européenne de la défense et favoriseront l'interopérabilité. L'agrégation de la demande européenne permettra de réduire les coûts en évitant que des États membres ne se livrent à une surenchère mutuelle et d'améliorer leur pouvoir d'achat global. Elle renforcera également les effets d'échelle et soutiendra les efforts actuellement déployés pour sécuriser et renforcer collectivement les principaux nœuds de production et chaînes d'approvisionnement.

Objectifs:

Il est proposé que les États membres comblient collectivement les lacunes en matière de capacités d'ici à 2030. En outre, la part des acquisitions conjointes devrait converger vers l'objectif convenu de 35 % et les investissements dans le domaine de la défense dans des acquisitions provenant de la base industrielle et technologique de défense européenne devraient atteindre l'objectif politique d'au moins 55 % du total des investissements.

Jalons:

1. Mettre en place des coalitions capacitaires dans tous les domaines prioritaires, décider quelles seront les nations pilotes et copilotes, et adopter les plans correspondants de mise en œuvre jusqu'en 2030 — d'ici le premier trimestre 2026
2. Collecter les premières données sur la capacité industrielle de défense de l'UE dans les domaines capacitaires prioritaires, avec le soutien de la Commission s'il y a lieu — d'ici la mi-2026
3. Lancer des projets dans tous les domaines prioritaires au cours du premier semestre de 2026
4. Organiser au moins 40 % d'acquisitions conjointes pour les achats dans le domaine de la défense — d'ici la fin de 2027
5. Veiller à la mise en place de projets, contrats et financements en vue de combler les lacunes critiques en matière de capacités dans les domaines prioritaires — d'ici la fin de 2028
6. Réceptionner toutes les acquisitions financées par SAFE, qui contribueront à combler toutes les lacunes en matière de capacités dans les domaines prioritaires — d'ici la fin de 2030

Indicateurs:

Il est proposé que le rapport annuel sur la préparation de la défense suive l'évolution des lacunes militaires collectives de l'UE par domaine capacitaire prioritaire (par rapport à l'année précédente) et le nombre de projets lancés et de capacités acquises par domaine prioritaire, sur la base des informations fournies par l'EMUE et l'AED.

⁴ Dans le cadre de l'Agence européenne de défense. En 2017, cet objectif est devenu un engagement plus contraignant dans le cadre de la CSP.

4 - Lancer les initiatives phares pour la préparation de l'Europe

Bien que des progrès soient nécessaires dans tous les domaines des capacités de défense, il est urgent d'investir massivement et de manière coordonnée dans des projets paneuropéens qui protégeront l'Europe dans son ensemble contre les menaces pressantes qui pèsent sur elle.

Par conséquent, la Commission et la HR/VP proposent un **premier ensemble d'initiatives phares pour la préparation de l'Europe** qui revêtent un caractère paneuropéen. Ces initiatives, qui seront bénéfiques à la sécurité de l'Europe dans son ensemble et se renforceront mutuellement, sont l'**initiative de défense antidrones européenne**, l'**initiative sur la surveillance du flanc oriental**, le **bouclier aérien européen** et le **bouclier spatial européen**.

Elles seront ouvertes à tous les États membres qui souhaitent y participer. Les initiatives phares sont de nature transversale et impliquent des progrès dans plusieurs domaines capacitaires et dans d'autres secteurs que la défense stricto sensu. La protection des infrastructures critiques, la gestion des frontières et la sécurité intérieure revêtiront une importance particulière.

Les États membres décideront de ces initiatives phares, ainsi que d'éventuelles initiatives supplémentaires (par exemple dans le domaine de la cybersécurité et dans le domaine maritime). Ils seront les moteurs de ces initiatives, en s'accordant comme ils l'entendent sur leurs objectifs concrets, la répartition des tâches, l'affectation des fonds budgétaires nationaux et le cadre le plus approprié pour les réaliser.

La Commission jouera le rôle de facilitateur en fournissant un service de «guichet unique» offrant une assistance technique et des conseils aux États membres sur la manière de relier des actions nationales aux outils et possibilités de financement dont elle dispose (y compris des fonds régionaux), tout en assurant la cohérence et la continuité entre les différents axes de travail. La haute représentante, par l'intermédiaire du SEAE, de l'EMUE et de l'AED, fournira des conseils aux États membres et veillera à ce que les initiatives phares soutiennent les domaines capacitaires prioritaires convenus, s'alignent sur les objectifs à long terme en matière de développement des capacités et soient cohérentes avec les plans militaires de l'OTAN.

D'ici au printemps 2026, les États membres participants devraient s'accorder sur un mécanisme de coordination approprié, avec le soutien de la Commission, de la haute représentante et des autres acteurs de l'UE, dont l'Agence européenne de défense. Les progrès réalisés dans le cadre de chaque initiative phare feront l'objet d'un suivi dans le rapport annuel sur la préparation de la défense.

L'initiative de défense antidrones européenne et l'initiative sur la surveillance du flanc oriental

Les violations répétées de l'espace aérien d'États membres de l'UE survenues dernièrement témoignent de l'urgence de créer des capacités européennes de pointe, souples et réactives pour combattre les véhicules aériens sans pilote. Bien que les États membres situés à la frontière orientale soient les plus fortement exposés à la menace directe que font peser la Russie et la Biélorussie, cette menace peut toucher n'importe quel État membre, comme l'attestent les récents incidents.

L'initiative de défense antidrones européenne sera conçue selon une approche à 360 degrés, comme un système multicouche technologiquement avancé, doté de capacités interopérables de détection, de poursuite et de neutralisation des drones, ainsi que de capacités permettant d'atteindre des cibles terrestres en exploitant la technologie des drones pour effectuer des frappes de précision. La capacité antidrones devrait être pleinement interopérable et connectée entre les États membres, fournissant ainsi, à l'échelle européenne, une connaissance de la situation et une capacité d'agir ensemble et de sécuriser les infrastructures critiques conjointement avec l'OTAN.

Ces capacités antidrones européennes devraient s'appuyer sur les enseignements tirés par l'Ukraine quant à la valeur essentielle que revêtent la création d'écosystèmes de drones et de systèmes antidrones innovants, l'établissement de liens entre la recherche-développement et la production, et le recours à des capacités de production modulables et à un développement technologique continu. L'Europe a ainsi l'occasion d'apprendre comment l'Ukraine s'y prend pour mener ses innovations technologiques militaires, et elle sera associée au projet d'«alliance des drones» avec l'Ukraine. Le réseau antidrones sera adaptable à des fins civilo-militaires et de double usage et aidera à faire face aux menaces non liées à la défense ou à d'autres risques communs à chaque frontière de l'UE, notamment la protection des frontières, l'instrumentalisation des migrations, la protection des infrastructures critiques et la criminalité transnationale organisée.

Les capacités antidrones constitueront une composante essentielle de l'initiative phare sur la surveillance du flanc oriental, qui vise à renforcer la capacité des États membres situés à la frontière orientale à faire face à un large éventail de menaces, y compris des opérations hybrides, la flotte fantôme russe et le risque d'une agression armée. Cette initiative vise à renforcer les frontières orientales terrestres, aériennes et maritimes de l'UE, contribuant ainsi à la sécurité de l'ensemble de l'Union.

L'initiative sur la surveillance du flanc oriental intégrera les systèmes de défense aérienne et antidrones avec un ensemble de systèmes de défense basée au sol, la sûreté maritime en mer Baltique et en mer Noire et les systèmes favorisant une meilleure connaissance de la situation, ainsi que la sécurité intérieure et la gestion des frontières. Elle devrait être en parfaite cohérence avec la plateforme de l'UE pour la sûreté maritime de la mer Noire et la structure intégrée de commandement et de contrôle de l'OTAN, et complémentaire de l'opération «Sentinelle orientale», de la mission de police aérienne dans les États baltes et des forces de présence avancée. Elle contribuera à développer de toute urgence des éléments qui seront étendus et intégrés dans un projet plus vaste à l'échelle européenne.

Objectifs:

Il est proposé de s'employer à mettre en place une capacité européenne globale de défense des frontières dotée de systèmes de surveillance multidomaines, de capacités de drones et de systèmes antidrones, de capacités de guerre électronique, de systèmes de frappes de précision et d'une coordination opérationnelle réactive, tout cela en étroite coopération avec l'OTAN et en complément de ses plans régionaux de défense territoriale. Une surveillance du flanc oriental, tenant également compte de la frontière terrestre et maritime avec la Russie et la Biélorussie, devrait être mise en place dans tous les États membres situés le long de la frontière orientale de l'UE, afin de contribuer à renforcer la défense européenne.

Jalons:

1. Approbation par le CO EUR de l'initiative de défense antidrones européenne et de la surveillance du flanc oriental en tant qu'initiatives phares prioritaires — d'ici la fin de 2025
2. Lancement de l'initiative de défense antidrones européenne et de la surveillance du flanc oriental — T1 2026
3. Premiers appels au titre de l'EDIP pour un renforcement de la production et un soutien à des acquisitions conjointes. Versement des premiers paiements de préfinancement dans le cadre de SAFE pour les projets relevant des initiatives phares — T1 2026
4. Mise en place des premières capacités de l'initiative de défense antidrones européenne et de la surveillance du flanc oriental — d'ici la fin de 2026
5. Initiative de défense antidrones européenne pleinement opérationnelle — d'ici la fin de 2027
6. Surveillance du flanc oriental opérationnelle — d'ici la fin de 2028

Les initiatives de surveillance du flanc oriental et de défense antidrones européenne sont certes les plus urgentes à mettre en œuvre, mais il convient également d'accélérer les travaux concernant la création d'un **bouclier aérien européen** afin de doter les États membres d'une protection sous la forme d'une défense aérienne et antimissile intégrée et multicouche, pleinement interopérable avec le système de commandement et de contrôle de l'OTAN, ainsi que d'un **bouclier spatial européen** destiné à garantir la protection et la résilience des moyens et services spatiaux.

Bouclier aérien européen

L'initiative phare intégrée relative au **bouclier aérien européen** protégera l'espace aérien et les fonctions étatiques des États membres. Les programmes de l'UE aideront les États membres à mettre en place un bouclier de défense aérienne et antimissile intégré et multicouche (y compris les capteurs requis), qui offrira une protection contre tout l'éventail des menaces aériennes et sera pleinement interopérable avec le système de commandement et de contrôle de l'OTAN. L'initiative aidera les forces armées des États membres à réduire leurs dépendances et les Alliés à atteindre leurs objectifs dans le cadre de l'OTAN.

Objectif:

Il est proposé de créer un bouclier aérien européen couvrant l'ensemble du spectre de la défense aérienne et antimissile, pleinement interopérable avec le système et la doctrine de commandement et de contrôle de l'OTAN.

Jalons:

1. Approbation par le CO EUR du bouclier aérien européen en tant qu'initiative phare prioritaire — d'ici la fin de 2025
2. Lancement du bouclier aérien européen — T2 2026
3. Priorisation des actions en matière de défense aérienne et antimissile dans les programmes de travail FED et EDIP — d'ici la fin de 2026

Bouclier spatial européen

Le **bouclier spatial européen** est essentiel pour renforcer les capacités de défense des États membres et garantir **la protection et la résilience des moyens et services spatiaux**

face à la montée des menaces, et pour parfaire la préparation de la défense à l’horizon 2030 en s’appuyant sur les moyens spatiaux nationaux et commerciaux, avec le soutien des systèmes spatiaux de l’UE. Il complétera les capacités spatiales à double usage de l’UE qui fourniront des services gouvernementaux dans l’intérêt de tous les États membres dans les domaines suivants: le positionnement, la navigation et la synchronisation avec le service public réglementé de Galileo, le renseignement géospatial avec le service gouvernemental d’observation de la Terre et les communications sécurisées avec IRIS², afin d’encourager les États membres à développer ensemble des capacités souveraines. Il favorisera le développement de capacités de défense nationales interopérables, en mettant notamment l’accent sur les équipements compatibles avec Galileo, la surveillance du domaine spatial, la lutte contre le brouillage et l’usurpation de signaux, ainsi que les opérations et services dans l’espace, domaines dans lesquels l’Europe présente des lacunes et des dépendances manifestes.

Objectif:

Il est proposé de mettre en place et de protéger un système européen complet de capacités spatiales servant des objectifs de défense, en s’appuyant sur les systèmes spatiaux de l’UE et les capacités nationales existantes.

Jalons:

1. Approbation par le CO EUR du bouclier spatial européen en tant qu’initiative phare prioritaire — d’ici la fin de 2025
2. Priorisation des actions connexes dans les programmes de travail Espace, IRIS², FED et EDIP dans le cadre d’une approche coordonnée, et collaboration avec les États membres pour les aider à coordonner leurs plans d’acquisitions (SAFE) — à partir de 2026
3. Lancement du bouclier spatial européen — T2 2026

5 – La dimension industrielle de la défense

Une base industrielle forte, résiliente et innovante sur le plan technologique, qui plonge ses racines dans l’UE, est un élément constitutif de la force de dissuasion de l’Europe et de sa sécurité tant physique qu’économique. Cette base est aussi un moteur de croissance, compte tenu de la taille du marché de l’UE, du potentiel d’emploi et des retombées sur l’ensemble de l’économie. L’industrie européenne de la défense doit tirer profit des efforts déployés pour combler les lacunes en matière de capacités de manière à accroître sa compétitivité, à renforcer la coopération, à faire le choix de l’innovation, à se positionner à la frontière technologique et à stimuler le potentiel d’exportation. Toutes les entreprises de la chaîne d’approvisionnement, notamment les jeunes pousses, les entreprises en expansion, les PME et les entreprises à moyenne capitalisation, doivent en bénéficier, de même que les économies régionales et les petits États membres.

Les quatre années de guerre en Ukraine ont montré à quel point il était essentiel de disposer de stocks suffisants de munitions et d’équipements, de lignes de production susceptibles d’être étendues rapidement et d’assurer un réapprovisionnement, ainsi que de chaînes d’approvisionnement bien synchronisées. Les investissements publics et privés doivent favoriser l’expansion des écosystèmes industriels au cours des cinq prochaines années, ce qui sera bénéfique pour les économies régionales.

Dans ce contexte, la Commission se tient prête à fournir à l'industrie des orientations en matière de concurrence sur les projets de coopération dans le secteur de la défense. La Commission collabore également avec les États membres pour déterminer si elle devrait moderniser son approche dans le cadre des règles en matière d'aides d'État dans ce secteur et éventuellement fournir des orientations.

Afin de mieux relier les progrès accomplis pour combler les lacunes en matière de capacités à la montée en puissance de la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE), la Commission **affinera sa compréhension de la capacité de production industrielle européenne actuelle et prévue**, en se concentrant chaque année sur des priorités ciblées. La première année, l'accent sera mis sur la défense aérienne et antimissile, les drones et systèmes antidrones ainsi que les systèmes spatiaux.

Les États membres devraient tirer parti de leur pouvoir d'achat conjoint dans le cadre de **programmes d'achats pluriannuels** afin d'envoyer aux entreprises les bons signaux à long terme qui les aideront à décider d'investir dans l'accroissement de leur production et à fournir ce qui est nécessaire pour combler les lacunes en matière de capacités. Une meilleure coordination de ces programmes permettrait de réduire la fragmentation, de renforcer l'interopérabilité, qui est indispensable, et d'assurer une bonne utilisation des financements.

L'innovation est un élément essentiel de la préparation de l'Europe en matière de défense. Les technologies de rupture sont des éléments clés de la guerre moderne, tout comme leur expérimentation rapide, leur intégration dans les capacités de défense et la flexibilité de la coopération avec la communauté technologique. Le financement de l'UE sera donc destiné à stimuler les investissements dans la recherche-développement ainsi que les productions industrielles innovantes, à catalyser des investissements privés supplémentaires et à promouvoir les jeunes pousses, les entreprises en expansion et les PME et entreprises à moyenne capitalisation innovantes actives dans le domaine des technologies à double usage. Des procédures d'acquisition simplifiées pour les jeunes pousses et les PME pourraient également être envisagées. Le récent examen à mi-parcours de la politique de cohésion incite à reprogrammer les fonds de cohésion en faveur du développement et de la fabrication de technologies critiques et du renforcement des capacités de défense. Le futur **Fonds de l'UE pour la compétitivité** se concentrera sur les technologies nouvelles et les solutions de rupture émanant de nouveaux acteurs technologiques, notamment les entreprises en expansion, les PME et les entreprises à moyenne capitalisation. Le futur programme-cadre «Horizon Europe», et notamment le Conseil européen de l'innovation qu'il établit, soutiendra les innovations «deep tech» et disruptives, depuis la recherche jusqu'à la phase d'expansion, y compris en ce qui concerne les applications de défense. La **feuille de route pour la transformation de la défense européenne** fournira un cadre en la matière et sera présentée d'ici la fin du mois de novembre. Elle proposera de nouveaux moyens de stimuler l'innovation dans le secteur de la défense, y compris pour les entreprises en expansion et les PME, en raison de la nécessité d'accroître la souplesse, la rapidité et la prise de risques.

L'Europe doit veiller à rester en tête dans le domaine des technologies de défense, notamment en ce qui concerne l'utilisation de l'intelligence artificielle. Nous devons **renforcer les investissements et l'innovation dans la base industrielle et technologique de défense européenne**, en particulier en ce qui concerne la production de systèmes critiques de la guerre moderne (qu'il s'agisse de systèmes de drones, de satellites ou de commandement et de contrôle ou encore d'une infrastructure en nuage européenne

sécurisée), pour lesquels l'IA sera un facteur essentiel en vue de produire les capacités nécessaires.

Pour soutenir ces efforts, la Commission européenne **accélérera donc la simplification** afin de garantir l'accès aux ensembles de données pertinents pour la formation et la validation de solutions d'IA robustes, centrées sur l'humain et dignes de confiance, et de réduire la charge administrative, notamment au moyen d'éventuelles nouvelles mesures de simplification.

Un nouveau partenariat entre l'UE, les gouvernements nationaux et les parties prenantes du secteur de la défense doit permettre de soutenir les efforts collectifs de préparation. S'appuyant sur le dialogue entre la Commission et l'industrie européenne de la défense, un **sommet annuel de l'industrie de la défense** devrait associer les gouvernements, les acteurs de l'UE, les grandes entreprises du secteur, les PME, les entreprises à moyenne capitalisation et les innovateurs technologiques.

L'industrie européenne de la défense a besoin de travailleurs qualifiés. Dans le cadre du **pacte pour les compétences**, le **partenariat à grande échelle pour les compétences en matière d'aérospatiale et de défense** élabore des programmes de prévision des compétences, de perfectionnement des compétences et de reconversion, et s'emploie à mobiliser des talents pour aider les États membres à reconvertir 600 000 personnes dans le secteur de la défense d'ici à 2030. La garantie de compétences de l'UE peut également aider les travailleurs des secteurs à risque à effectuer une transition vers des secteurs stratégiques, tels que l'industrie de la défense.

L'industrie manufacturière de la défense est également tributaire d'un accès sûr aux matières premières critiques. Il est nécessaire de s'attaquer aux dépendances stratégiques et aux goulets d'étranglement dans les chaînes d'approvisionnement en matières premières et en composants critiques. L'observatoire des technologies critiques effectuera une analyse des risques qui constituera la base de mesures claires et ciblées visant à remédier aux faiblesses. Il pourrait notamment s'agir de donner à l'industrie la possibilité d'obtenir un soutien pour des projets permettant de garantir l'approvisionnement, par exemple par la recherche de solutions de remplacement ou par la constitution de stocks, ou pour d'autres projets relevant du règlement sur les matières premières critiques.

Promouvoir des partenariats en matière de sécurité et de défense avec des pays partageant les mêmes valeurs est essentiel pour le développement des capacités ainsi que pour l'interopérabilité, l'innovation et la préparation industrielle dans le domaine de la défense, mais aussi pour la diversification de nos approvisionnements en matières premières ou en composants critiques. Conformément au livre blanc, l'UE a pris des mesures concrètes pour faire progresser son programme de partenariat dans le domaine de la sécurité et de la défense avec des alliés et des partenaires partageant les mêmes valeurs, notamment l'OTAN, avec laquelle l'AED conclura un arrangement technique relatif à l'échange d'informations classifiées. Les accords bilatéraux en cours de négociation avec le **Royaume-Uni** et le **Canada**, qui doivent permettre aux industries et produits de défense respectifs de ces pays de bénéficier des acquisitions conjointes au titre de l'instrument SAFE, permettent de tester ce modèle. La coopération industrielle dans le domaine de la défense est également au cœur du dialogue industriel avec le Japon dans ce domaine et du dialogue qui pourrait être établi avec l'Inde dans l'avenir. L'UE devrait également approfondir son partenariat en matière de sécurité et de défense avec la Moldavie.

Objectifs:

Il est proposé de veiller à ce que, d'ici à 2030, la BITDE soit capable de fournir les capacités dont les États membres ont besoin à l'échelle et à la vitesse requises. Le nombre de chaînes de production devrait être considérablement accru et les délais de livraison des équipements de défense critiques devraient être nettement réduits. Il convient de tirer pleinement parti du potentiel de l'innovation en matière de défense, y compris des solutions ukrainiennes. Il faut garantir la résilience des chaînes d'approvisionnement de la défense, notamment en réduisant les dépendances critiques en ce qui concerne les matières premières et les autres intrants critiques.

Jalons:

1. Les colégislateurs adoptent le programme pour l'industrie européenne de la défense. La Commission présente la feuille de route pour la transformation de la défense européenne — novembre 2025
2. La Commission met en place des alliances technologiques pour la défense qui établissent un lien entre les innovateurs technologiques et les utilisateurs dans le domaine de la défense dans les États membres afin de les aider à combler les lacunes en matière de capacités critiques — d'ici la fin de l'année 2025
3. La Commission, en étroite coopération avec les nations pilotes des coalitions capacitaires, étend le dialogue stratégique avec l'industrie au cours du premier semestre de 2026 et accueille le premier sommet annuel de l'industrie de la défense d'ici la mi-2026
4. La Commission doit présenter une vue d'ensemble de l'augmentation des capacités industrielles nécessaire pour garantir un approvisionnement fiable dans les domaines capacitaires convenus — à partir de la mi-2026
5. Analyse des risques découlant des dépendances stratégiques et des goulets d'étranglement dans les chaînes d'approvisionnement en matières premières critiques et plan d'action assorti de mesures d'atténuation pour les chaînes d'approvisionnement internationales de l'industrie européenne de la défense — second semestre de 2026
6. Reconversion de 200 000 salariés dans l'industrie de la défense d'ici à 2026
7. Le Fonds pour la compétitivité (volet «Défense») et le programme-cadre «Horizon Europe» sont adoptés dans le cadre du prochain CFP et sont opérationnels — d'ici la fin de l'année 2027.

Indicateurs:

Il est proposé d'utiliser comme indicateurs dans le rapport annuel sur la préparation de la défense les éléments suivants: la contribution de l'industrie de la défense de l'EU-27 au pourcentage du PIB de l'UE; la part de travailleurs de l'EU-27 dans l'industrie de la défense, qui comprend également les nouveaux emplois créés chaque année; la part d'installations de production de l'industrie de la défense nouvelles ou étendues, la mise en œuvre de programmes européens de soutien à l'innovation dans le domaine de la défense, le nombre de brevets liés à la défense enregistrés dans l'UE, le nombre de jeunes pousses créées et le nombre de licornes dans le secteur de la défense.

6 – l'Ukraine, au cœur des efforts de préparation de l'Europe

Transformer l'Ukraine en «porc-épic d'acier», indigeste pour tout envahisseur, est aussi important pour la sécurité de ce pays que pour celle de l'Europe. Les efforts de défense de l'Europe devraient permettre de continuer à renforcer l'Ukraine et de faire en sorte que

l'Europe bénéficie de l'expérience de ce pays sur le champ de bataille, ainsi que de son ingéniosité en matière d'innovation, de l'efficacité de sa coopération civilo-militaire et du renforcement de ses capacités industrielles.

Les États membres et l'UE contribueront à la mise en place d'un **cadre garantissant la sécurité à long terme de l'Ukraine** qui reposera sur: des arrangements juridiques durables; un financement pluriannuel et une fourniture de matériel militaire prévisibles; l'intégration industrielle de la défense dans la BITDE; des mécanismes consultatifs clairs; et un lien avec l'adhésion de l'Ukraine à l'UE et sa reconstruction après la guerre.

Au cœur de ce processus se trouve un **effort soutenu visant à tirer parti de l'avantage militaire qualitatif de l'Ukraine**. Afin de garantir l'avantage militaire qualitatif de l'Ukraine à moyen terme, la Commission travaille à l'octroi d'un **prêt de réparation**, financé par les soldes de trésorerie associés aux avoirs russes immobilisés. Ce prêt permettrait à l'Ukraine de disposer d'un financement pluriannuel prévisible et d'un accès immédiat à un flux régulier d'équipements militaires de pointe provenant majoritairement des industries européenne et ukrainienne de la défense et adaptés à ses besoins sur le champ de bataille, ce qui alimenterait ainsi **les partenariats industriels avec des entreprises européennes à des fins d'innovation et de développement**. Le renforcement et l'amélioration de la formation, grâce à EUMAM Ukraine, ainsi que l'amélioration de la collecte de renseignements seront également des éléments clés de l'avantage militaire qualitatif ukrainien.

L'annonce par la Commission de la conclusion d'une «alliance des drones» avec l'Ukraine, qui pourrait être soutenue financièrement par différents mécanismes de financement, y compris grâce à l'accélération du versement de 2 milliards d'EUR de prêts ERA, montre que cela peut fonctionner dans la pratique. L'alliance des drones soutiendra la création de coentreprises associant des entreprises ukrainiennes et européennes en dehors de l'Ukraine, qui exploiteront tant la technologie de l'Europe que les connaissances et l'expérience de l'Ukraine. L'Ukraine participera également pleinement à la mise en œuvre des instruments financiers de l'UE, tels que **SAFE et EDIP/l'instrument de soutien à l'Ukraine**, afin que des équipements soient achetés pour l'Ukraine, avec l'Ukraine et, autant que possible, auprès de l'industrie ukrainienne. En fonction des progrès accomplis, **une éventuelle initiative complémentaire axée sur l'Ukraine pourrait être envisagée au début de l'année 2026** afin d'encourager de nouveaux efforts de collaboration.

Objectifs:

Il est proposé de viser à faire en sorte que l'Ukraine puisse se défendre et dissuader la Russie de toute future agression. L'industrie ukrainienne de la défense devrait être pleinement intégrée dans celle de l'Europe afin d'accroître la production ukrainienne et d'exploiter pleinement le potentiel des réussites ukrainiennes en matière d'innovation pour la défense européenne.

Jalons:

1. Adoption de l'instrument de soutien à l'Ukraine au titre de l'EDIP et adoption du «prêt de réparation» assorti d'une allocation annuelle permettant à l'Ukraine de consolider son avantage militaire qualitatif — d'ici la fin de l'année 2025
2. Mise en œuvre de l'initiative de la haute représentante visant à fournir 2 millions d'obus d'artillerie — d'ici la fin de l'année 2025

3. Inclusion de l'Ukraine dans les coalitions capacitaires pertinentes et lancement de l'alliance des drones entre l'UE et l'Ukraine — d'ici le premier trimestre de 2026
4. En fonction du niveau des contributions de SAFE à la défense de l'Ukraine, évaluer les éventuelles incitations supplémentaires au soutien de l'Ukraine par les États membres — d'ici le premier trimestre de 2026.
5. Propositions de mesures supplémentaires visant à encourager les États membres à apporter un soutien militaire rapide à l'Ukraine — d'ici le premier trimestre de 2026.
6. Déploiement de «BraveTech EU», qui comprend le financement de l'expérimentation de nouvelles solutions technologiques développées pour relever les défis liés au champ de bataille recensés conjointement avec l'Ukraine — d'ici la fin de l'année 2026
7. Poursuite de l'EUMAM et soutien à la coalition des volontaires lorsque les conditions le permettront.

Indicateurs:

Il est proposé d'assurer un suivi des progrès dans les rapports annuels sur la préparation de la défense, en comptabilisant le volume total (en EUR) du soutien militaire de l'UE à l'Ukraine, le nombre total de soldats formés par l'EUMAM, le volume d'obus de grande taille livrés et la part des prêts SAFE concernant l'Ukraine. Le total des investissements directs de l'EU-27 dans la BITD ukrainienne (en EUR) et le nombre de coentreprises UE-UA dans le domaine de la défense seront également couverts afin de permettre le suivi de l'intégration de l'industrie ukrainienne de la défense dans l'industrie de la défense de l'UE.

7 – *Catalyseurs horizontaux*

Vers un véritable marché des équipements de défense à l'échelle de l'UE

Le bon fonctionnement et la simplification du **marché européen des équipements de défense sont des conditions essentielles** pour parvenir à une production à grande échelle, pour réaliser des économies d'échelle et pour innover dans le domaine de la défense. Cela nécessite des règles efficaces, uniformes et équitables en matière d'acquisitions dans le domaine de la défense, un système fiable de virements intra-européens, un régime solide de sécurité d'approvisionnement, l'adoption généralisée de normes reconnues et la reconnaissance mutuelle de la certification.

La révision de la directive sur les marchés publics dans les domaines de la défense et de la sécurité devrait permettre aux États membres de disposer de procédures d'achat souples et adaptées à leurs besoins, en particulier lors d'acquisitions conjointes. Le renforcement de la transparence et de l'ouverture devrait permettre à l'industrie de la défense de l'UE de fournir des produits et services innovants à des prix compétitifs, tandis que la prévisibilité devrait l'aider à développer des capacités de production supplémentaires. La création d'un marché intérieur de la défense nécessitera une confiance accrue dans les chaînes d'approvisionnement transfrontières intra-UE. Le **train de mesures omnibus sur la préparation de la défense** contient des propositions visant à régler ces questions. Les colégislateurs devraient l'adopter au plus tard fin 2025. De même, la proposition **«mini-omnibus»** dans le domaine de la défense devrait être adoptée au plus tard en décembre 2025 afin d'encourager davantage les investissements liés à l'industrie de la défense dans la perspective du prochain cadre financier pluriannuel (CFP).

Objectif:

Il est proposé de créer d'ici à 2030 un véritable marché des équipements de défense à l'échelle de l'UE, assorti de règles simplifiées et harmonisées.

Jalons:

1. Achever l'adoption du train de mesures omnibus sur la préparation de la défense et de la proposition «mini-omnibus» — d'ici la fin de l'année 2025
2. Finaliser des mesures législatives supplémentaires pour le marché unique, notamment l'évaluation de la directive sur les marchés publics et de la directive relative aux transferts intra-UE — d'ici la fin de l'année 2026

Vers un espace de mobilité militaire à l'échelle de l'UE

La mobilité militaire est un élément indispensable pour assurer la sécurité et la défense de l'Europe ainsi que le soutien de l'UE à l'Ukraine. Il est encore trop difficile de déplacer des troupes et des équipements militaires à travers l'Europe, comme le montrent les exercices effectués avec les États membres. En 2024, seule la moitié des États membres respectaient pleinement l'engagement des 5 jours ouvrables. L'UE a recensé plus de 500 projets de «points névralgiques» dont les besoins d'investissement s'élèvent à environ 100 milliards d'EUR. Il convient d'accorder la priorité à ces projets afin d'éliminer les principales lacunes et les principaux goulets d'étranglement le long des quatre corridors de mobilité militaire prioritaires. Le flanc oriental est particulièrement exposé du fait de l'absence de réseaux transeuropéens de transport continus et interopérables. Afin de stimuler les progrès, un ambitieux **train de mesures sur la mobilité militaire** sera présenté en novembre, comprenant des propositions visant à mettre en place un cadre réglementaire unifié pour faciliter le transport d'équipements, de marchandises et de passagers dans toute l'Europe à des fins militaires ou de protection civile, ainsi que des modifications ciblées de la législation existante de l'UE afin de mieux répondre aux exigences en matière de mobilité militaire pour les infrastructures à double usage.

Objectifs:

Il est proposé de mettre en place, d'ici la fin de l'année 2027, un espace de mobilité militaire à l'échelle de l'UE, assorti de règles et de procédures harmonisées et d'un réseau de corridors terrestres, d'aéroports et de ports maritimes, et d'éléments d'appui qui permettent le transport sans entrave des troupes et des équipements militaires dans l'ensemble de l'UE, en étroite coordination avec l'OTAN, et qui accroissent la disponibilité des capacités de transport civilo-militaires.

Jalons:

1. Présentation du train de mesures sur la mobilité militaire — avant la fin de l'année 2025
2. Recenser et hiérarchiser les projets concrets de points névralgiques dans le domaine de la mobilité militaire le long des corridors de mobilité militaire — d'ici le premier trimestre de 2026
3. Adoption du train de mesures sur la mobilité militaire par les colégislateurs — d'ici la fin de l'année 2026
4. Nouveau volet «mobilité militaire» adopté et opérationnel dans le cadre du mécanisme pour l'interconnexion en Europe — d'ici la fin de l'année 2027

Indicateurs:

Il est proposé que le rapport annuel sur la préparation de la défense rende compte des engagements pris par les États membres pour veiller à ce que l'octroi des autorisations de mouvement pour les troupes et les équipements se fasse le plus rapidement possible (3 à 5 jours ouvrables); nombre de projets de points névralgiques soutenus par un financement de l'UE; pourcentage du budget du MIE consacré à la mobilité militaire décaissé; et nombre de projets de mobilité militaire soutenus par le Groupe BEI.

Assurer des ressources financières et des investissements adéquats

Dans le cadre du CFP actuel, les instruments de l'UE soutenant l'industrie de la défense ont démontré leur valeur ajoutée. Le **Fonds européen de la défense** (FED) est désormais le troisième investisseur de l'UE dans la recherche-développement et, avec des montants limités, l'**ASAP** et l'**EDIRPA** contribuent à combler les lacunes critiques et ont mobilisé plus de 12 milliards d'EUR d'investissements supplémentaires de la part de l'industrie et des États membres. Une fois entré en vigueur, l'**EDIP** proposera de nouveaux outils spécifiques afin de fournir des capacités supplémentaires, y compris des projets phares, tels que les projets de défense européens d'intérêt commun ou les structures pour programmes d'armement européens (SEAP).

Jusqu'à présent, l'activation de la **clause dérogatoire nationale** a donné une marge de manœuvre budgétaire supplémentaire à 16 États membres afin de leur permettre d'augmenter encore leurs dépenses de défense. L'instrument «**Agir pour la sécurité de l'Europe**» (**SAFE**) a été intégralement souscrit par 19 États membres, ce qui a épuisé l'enveloppe de 150 milliards d'EUR. En outre, à la suite de l'examen à mi-parcours des instruments de la politique de cohésion, les États membres et les régions peuvent réaffecter les fonds de cohésion vers des investissements liés à la défense, y compris la mobilité militaire, en bénéficiant d'une plus grande flexibilité et de taux de préfinancement et de cofinancement élevés. Par ailleurs, les régions de l'UE contiguës à l'Ukraine bénéficieront également d'un soutien ciblé, tout comme les régions limitrophes de la Russie et de la Biélorussie.

La Commission a proposé d'**augmenter sensiblement le budget consacré à la défense et à l'espace** dans le prochain CFP. Dans le cadre du Fonds européen pour la compétitivité, le volet consacré à la défense et l'espace bénéficiera d'une enveloppe financière de 131 milliards d'EUR pour soutenir les efforts à long terme déployés par les États membres afin de parfaire la préparation de la défense. Dans le cadre du programme-cadre «Horizon Europe», les actions à double usage pourraient bénéficier d'un soutien au titre du budget à hauteur de 175 milliards d'EUR, et le Conseil européen de l'innovation serait en mesure de soutenir l'innovation dans les technologies critiques en mettant l'accent sur les applications de défense. En outre, le budget consacré à la **mobilité militaire** passerait de 1,76 milliard d'EUR (déjà concentrés en début de période et entièrement alloués au début de l'année 2024) à 17,65 milliards d'EUR.

Les flux de capitaux privés destinés à la défense sont tout aussi importants. Les progrès accomplis dans la création d'une **union de l'épargne et des investissements** en Europe contribueront à orienter les capitaux privés à long terme vers les investissements et l'innovation dans le domaine de la défense et vers les infrastructures de défense. Le **Groupe BEI** a récemment augmenté considérablement son financement de projets liés à

la défense, et notamment aux infrastructures, afin d'appuyer son soutien à l'industrie européenne de la défense et de contribuer au financement de la capacité de défense de l'UE et de ses priorités technologiques en la matière. Un signal fort sera ainsi envoyé aux marchés.

Objectifs:

Il est proposé d'encourager une forte hausse des investissements privés et publics dans le domaine de la défense et de renforcer autant que possible l'efficacité et l'impact du soutien financé par l'UE.

Jalons:

1. Créer, conjointement avec la BEI et le FEI, un Fonds de fonds (apport en fonds propres) d'un montant maximal de 1 milliard d'EUR soutenant la croissance rapide des entreprises en expansion actives dans le domaine de la défense et des projets liés à la défense — d'ici le premier trimestre de 2026
2. Les nouveaux instruments du CFP sont approuvés et opérationnels — d'ici la fin de l'année 2027.
3. SAFE est décaissé à hauteur d'au moins 50 % — d'ici le troisième trimestre de 2028

Indicateurs:

Le rapport annuel sur la préparation de la défense pourrait inclure des indicateurs spécifiques sur le ratio d'investissement public-privé dans le domaine de la défense et sur l'évolution annuelle du soutien du groupe BEI à la sécurité et à la défense.

8 – La voie à suivre jusqu'en 2030

L'Europe doit agir d'urgence pour faire face à une menace grandissante. Les États membres sont passés à la vitesse supérieure. Les investissements dans la défense ont considérablement augmenté. Le règlement SAFE a été approuvé en un temps record et l'enveloppe de 150 milliards d'EUR est intégralement souscrite. Le train de mesures omnibus sur la préparation de la défense a été présenté. La machine est lancée. Lorsque l'Europe agit en étant consciente de l'urgence, elle est efficace.

Parvenir à une préparation crédible de la défense européenne en cinq ans constitue, à tous égards, une entreprise ambitieuse. Mais si nous définissons clairement nos objectifs, si nous les mettons en adéquation avec les ressources nécessaires, si nous agissons de manière coordonnée et si nous respectons des délais précis, alors cette entreprise peut être menée à bien.

Les projets européens les plus réussis, tels que le marché unique ou l'euro, ont pu être menés à bien grâce à cette méthode, reposant sur un programme pluriannuel divisé en plusieurs phases et sur une orientation politique constante permettant de faire avancer le processus. Les progrès de la politique de défense européenne doivent être guidés par la même logique.

La présente feuille de route établit des objectifs clairs pour 2030, recense les domaines dans lesquels une action rapide et soutenue est nécessaire et fixe des jalons collectifs et concrets.

Pour maintenir cette dynamique, le Conseil européen doit fournir une orientation politique régulière, assurer un suivi des progrès accomplis sur une base annuelle et recommander des actions prioritaires.

L'Europe doit dès à présent parvenir à des accords sur des projets, des investissements et des contrats en vue de sa préparation à l'horizon 2030.

La Commission européenne et la haute représentante invitent le Conseil européen à approuver les principales propositions formulées dans la présente feuille de route et à fournir l'orientation politique nécessaire pour progresser sur la voie de la préparation à l'horizon 2030 en suivant les jalons proposés.